

EXIGENCES SPÉCIFIQUES POUR LES INSTALLATIONS DE COMPÉTITION NATATION

ANNEXE 1 AU RÈGLEMENT 7.2.3

ÉDITION 2022

VALABLE DÈS LE 1^{ER} MAI 2022

MODIFICATIONS

Mai 2022	Mise en vigueur au 1er mai 2022
----------	---------------------------------

VALIDITÉ

Cette annexe a été nouvellement créée et est entrée en vigueur le 1er mai 2022.

FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION

Le directeur sportif natation :
Philippe Walter

Le délégué pour la construction de piscines :
Michael Geissbühler

TERMINOLOGIE

Les termes de Président, Directeur sportif, Compétiteur, etc. employés dans ces statuts et dans les règlements de la FSN englobent les personnes des deux genres.

En cas de divergences entre la version allemande et la version française, c'est la version allemande qui fait foi.

1. REMARQUES PRÉALABLES

1.1. NORMES FINA

Les normes FINA doivent être respectées dans les bassins où se déroulent des compétitions de natation.

1.2 EXIGENCES RELATIVES AUX BASSINS DE NATATION

Les bassins dans lesquels les temps records doivent être réalisés et reconnus sont particulièrement importants. Ces temps ne sont reconnus que s'ils sont réalisés dans des bassins homologués par la fédération.

1.3 EXIGENCES GÉNÉRALES RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE COMPÉTITION

Les exigences générales pour les installations de compétition de toutes les disciplines sportives sont énumérées dans le règlement 7.2.3, chapitre 5.

2. EXIGENCES SPÉCIFIQUES NATATION

2.1. RECONNAISSANCE DES TEMPS

Pour que les temps soient reconnus, il faut que la longueur des couloirs de nage dans un bassin de natation soit conforme aux règles.

LISTES DES MEILLEURS

Tous les temps réalisés dans un bassin homologué, avec chronométrage automatique ou manuel, sont enregistrés au centième de seconde près dans les listes de résultats de la Fédération.

RECORDS DE SUISSE

Tous les meilleurs temps réalisés dans un bassin homologué avec chronométrage automatique sont homologués comme records de Suisse, à condition que les dispositions du chapitre 4 du règlement 3.1 soient respectées. Ils sont enregistrés au centième de seconde.

2.2. BASSINS ADAPTÉS À LA COMPÉTITION

La question de savoir si les bassins homologués sont adaptés à l'organisation de compétitions dépend de plusieurs conditions supplémentaires.

- Bassin de natation : Nombre de couloirs, margelles réglementaires, profondeur du bassin, parois du bassin, bordures du bassin.
- Système de chronométrage reconnu, indicateurs de virage conformes pour la nage de dos, ligne de faux départ et plots de départ.
- Plages de piscine : dimensions réglementaires sur tous les côtés.
- Température de l'eau

- Exigences de qualité de l'eau (salinité)
- Mouvement de l'eau
- Possibilités d'échauffement et de récupération
- Panneau d'affichage

2.3. PISCINES POUR LES MANIFESTATIONS INTERNATIONALES, LES CHAMPIONNATS SUISSES ET LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES DE LA FÉDÉRATION

Ce genre de compétitions ne peuvent être organisées que dans des piscines homologuées, dans lesquelles le bassin de compétition dispose de huit (8) couloirs (piscines découvertes) ou d'au moins six (6) couloirs (piscines couvertes) avec des bordures d'au moins 0.5m et une profondeur d'eau d'au moins 1.8m.

Le périmètre du bassin doit avoir une largeur d'au moins 5,0 m, de préférence 7,0 m, sur un côté et ne doit pas être inférieur à 2,0 m sur l'autre.

L'installation de chronométrage automatique doit disposer de plaques de touche des deux côtés frontaux.

La piscine doit disposer d'un bassin séparé pour l'échauffement et la récupération des nageurs. Ce bassin séparé doit, de préférence, être physiquement séparé du bassin de compétition.

Des infrastructures pour les spectateurs et les médias sont obligatoires.

Les piscines agréées pour ce genre de compétitions sont indiquées comme telles dans la liste des piscines homologuées.

Pour qu'un tel signalement puisse être effectué dans la liste des piscines, les check-lists « Exigences générales pour les installations de compétition » et « Exigences spéciales pour les installations de compétition de natation » doivent être remises avec le formulaire d'homologation.

2.4. PISCINES POUR D'AUTRES MANIFESTATIONS SUISSES ET RÉGIONALES

De telles compétitions ne peuvent avoir lieu que dans des piscines homologuées, dans lesquelles le bassin de compétition dispose d'au moins six (6) couloirs (piscines découvertes), respectivement cinq (5) couloirs (piscines couvertes) avec des bordures d'au moins 0.5m et une profondeur d'eau qui n'est inférieure à 1.4m dans aucune partie du bassin.

Le périmètre du bassin doit être d'au moins 3,0 m sur un côté frontal, d'au moins 2,0 m sur un côté longitudinal et ne doit pas être inférieur à 1,5 m sur les autres côtés.

L'installation de chronométrage automatique doit disposer de plaques de touche au moins d'un côté frontal.

Des infrastructures minimales pour les spectateurs sont nécessaires.

Les piscines agréées pour ce genre de compétitions sont indiquées comme telles dans la liste des piscines homologuées.

Pour qu'un tel signalement puisse être effectué dans la liste des piscines, les check-lists « Exigences générales pour les installations de compétition » et « Exigences spéciales pour les installations de compétition de natation » doivent être remises avec le formulaire d'homologation.

2.5. PISCINES POUR D'AUTRES COMPÉTITIONS

Les autres compétitions peuvent être organisées dans toutes les piscines homologuées, pour autant que les conditions minimales de profondeur d'eau soient respectées.

CHECK-LIST : EXIGENCES GÉNÉRALES POUR LES INSTALLATIONS DE COMPÉTITION

Nom de l'installation	
-----------------------	--

Espaces spécifiques à la compétition	Oui / Non	Surface (m x m)	Nombre de places	Remarques
Vestiaires				
Douches				
Secrétariat de la compétition				
Salle de réunion				
Lieu pour la séance des chefs d'équipe				
Infirmierie (matériel de premiers secours)				
Contrôle antidopage, y compris toilettes				
Zone pour les tables de massage				
Salle de gymnastique				
Salle de cardio, de musculation				
Sauna				
Ravitaillement				
Logement				

Infrastructures pour les spectateurs	Oui / Non	Nombre de places	Remarques
Places assises permanentes			
Places assises temporaires			

Médias

Place pour la presse : Nombre fixe : suppléments possibles :
 Cabines radios : Nombre fixe : suppléments possibles :
 Cabines TV : Nombre fixe : suppléments possibles :
 Internet/Wireless Oui Non

Remarques:

CHECK-LIST : EXIGENCES SPÉCIFIQUES POUR LES INSTALLATIONS DE COMPÉTITION DE NATATION

Nom de l'installation	
-----------------------	--

LIGNES DE SEPARATION DES COULOIRS

Fixations encastrées : Oui Non

Type de fixation : _____

Flotteurs et marquage de couleur selon la FINA Oui Non

Lignes disponibles pour délimiter la bordure Oui Non

Mesures de marquage des couloirs selon la FINA Oui Non

Matériel et couleur : _____

Éventuels écarts : _____

PLOTS DE DÉPART

Hauteur au-dessus du niveau de l'eau : _____ m

Surface d'appui : _____ m x _____ m

Inclinaison max 10 degrés Oui Non

Revêtement «antidérapant» Oui Non

Bord avant perpendiculaire à la surface de touche Oui Non

Repose-pieds réglable horizontalement (30 degrés) - Track Start Oui Non

Numérotation lisible de tous les côtés Oui Non

DÉPART DOS

Poignées disponibles Oui Non

Horizontal Oui Non Vertical Oui Non

Aides à la propulsion réglables disponibles (mobiles) Oui Non

INDICATEURS DE VIRAGE

Distance par rapport à la paroi frontale Départ : _____ m Virage : _____ m

Hauteur au-dessus du niveau de l'eau Départ : _____ m Virage : _____ m

LIGNE DE FAUX-DÉPART

Distance par rapport au départ : _____ m

Distance par rapport au virage : _____ m

Hauteur au-dessus du niveau de l'eau (point le plus bas) : _____ m

Après déclenchement : ligne reposant sur l'eau sur toute la largeur du bassin : Oui Non

MARQUAGE DES COULOIRS

Matériel et couleur : _____

Mesures selon la FINA: Oui Non

Écarts éventuels : _____

MONTRE D'ENTRAÎNEMENT

Montre avec grande aiguille des secondes fixe: Oui Non

LOCAL DE CHRONOMÉTRAGE

Local de chronométrage fermé dans le prolongement de la ligne d'arrivée : Oui Non

Espace supplémentaire pour l'installation mobile : Oui Non

(Tente en plein air = 12 à 20 m², ou table en salle = au moins 10 m²)

CHRONOMÉTRAGE AUTOMATIQUE

Peut être installé : Oui Non

Largeur des plaques possible : 2.4 m _____ m

Remarques :

Classification natation (remplie par la Fédération)

Type de compétition	Classification	Signature
Manifestations internationales et championnats suisses		
Autres manifestations suisses et championnats régionaux		
Autres compétitions		